

RÈGLEMENT 2EME Tournoi National Serge Fraquet

ARTICLE 1: Organisation du Tournoi

L'UTT Saint Martin de Crau organise son deuxième tournoi National B au complexe multisport du Salat, 13310 Saint-Martin-de-Crau le dimanche 16 février 2025

Il est homologué par la FFTT sous le numéro : ...

Le tournoi est doté de 3000€ de récompenses.

Le directeur du tournoi est M. Joshua Eaton

telephone : 0602386173

Mail: uttsaintmartin@gmail.com

Seuls pourront prendre part au tournoi les joueurs et les joueuses dont les licences seront validées (24 / 25) par la FFTT

Les balles plastiques seront fournies par les joueurs, il y aura la possibilité d'en acheter sur place en cas de besoin. La salle sera ouverte une heure avant le début des compétitions.

Le tournoi sera juge arbitré par Monsieur Marc FELICI (licence numéro 13411), et assisté de Monsieur Sebastien PASTOR (licence numéro 1314442)

Le tournoi est homologué National B

ARTICLE 2 : Tableaux

Le tournoi comptera 11 tableaux différents. Les féminines peuvent s'inscrire dans tous les tableaux, mais doivent obligatoirement participer au tableau J "toutes séries dames". Les poussins/poussines ne peuvent pas participer au tournoi.

L'inscription se fera sur la base du classement officiel de la phase 2 de la saison 2024/25.

Le nombre d'engagés par tableau est repris dans le tableau des récompenses ci-dessous.

ARTICLE 3 : Déroulement du tournoi

Les tableaux se déroulent tous par poules de 3 joueurs, à l'exception du tableau I "toutes séries hommes" qui se déroule par élimination directe. L'arbitrage des parties de poule est assuré par les joueurs. Le perdant de chaque partie devra arbitrer la partie suivante.

Le tournoi se déroule sur 24 tables homologuées par la ITTF

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et

perdu cette partie.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final à élimination directe.

Toutes les parties (poules, tableaux à élimination) se déroulent au meilleur des cinq manches.

Un joueur ou une joueuse ne peut s'inscrire sur 3 tableaux + soit le tableau I "toutes séries hommes" soit le tableau J "toutes séries dames"

Le pointage devra se faire 30 minutes avant le début du tableau. Tout retard non prévenu entraînera le forfait. Tout joueur en retard de plus de 5 minutes pour le début de sa partie sera déclaré forfait pour ce tableau.

ARTICLE 4 : responsabilité

Le club de l'UTT Saint Martin décline toute responsabilité en cas de perte, vol et accident dans l'enceinte sportive.

ARTICLE 5 : tirage au sort

Le tirage au sort sera effectué par le juge arbitre 30 minutes avant le début de chaque tableau.

ARTICLE 6 : Engagements

Les engagements sont à faire parvenir avant le vendredi 14 février 2024

Les engagements se font sur le site suivant :

<https://www.helloasso.com/associations/saint-martin-de-crau-unisport-tennis-de-table/evenements/deuxieme-tournoi-national-serge-fraquet-utt-saint-martin-de-crau>

Des inscriptions supplémentaires pourront être prises sur place le jour même en accord avec le juge-arbitre, s'il reste des places disponibles.

Les engagements seront réglés en ligne lors de l'inscription.

La présentation obligatoire de la licence de la saison en cours avec la mention « certificat médical présenté » ou à défaut un certificat médical en cours de validité est obligatoire pour participer au tournoi.

Pour des raisons logistiques les remboursements ne seront possibles qu'en cas de présentation d'un certificat médical, au plus tard 24 heures après la fin de la compétition.

ARTICLE 7 : Récompenses

Les récompenses seront remises à partir des 1/2 de finales pour tous les tableaux.
Le tournoi est doté de 3000€ de prix à remettre en chèque ou en espèces.

L'UTT Saint Martin se réserve le droit de modifier les récompenses suivant le taux d'inscrits par tableau:

Moins de 50% d'engagements entraînera une baisse de la dotation de 50% dans le tableau concerné mis à part le tableau féminin.

ARTICLE 8 : Règlement F.F.T.T

La participation au tournoi implique de fait l'acceptation du présent règlement. Pour tout oubli, il sera fait application du règlement de la F.F.T.T.

ARTICLE 9: Tarifs inscriptions

- 8€ le tableau - 16 € 2 tableaux - 24€ 3 tableaux

10€ pour le tableau toutes séries hommes

ARTICLE 10: Assurances

L'UTT Saint Martin décline toute responsabilité en cas de blessure ou de vol. Les joueurs auront à faire appel à leur propre assurance.

Récompenses

Tableau	Pointage	Début	Gagnant	Finaliste	Demi finalistes	Nb joueurs
A 500-699	9h30	10h	100	40 euros	20 euros	24

points			euros			
B 500-899 points	7h30	8h	110 euros	50 euros	25 euros	60
C 500-1099 points	10h30	11h	120 euros	55 euros	25 euros	60
D 500-1299 points	12h30	13h	130 euros	60 euros	25 euros	60
E 500-1599 points	8h30	9h	140 euros	70 euros	25 euros	60
F 500-1799 points	11h30	12h	150 euros	75 euros	30 euros	60
G 500-1999 points	13h30	14h	170 euros	80 euros	40 euros	60
H 500-2199 points	9h30	10h	250 euros	120 euros	50 euros	48
I Toutes séries hommes	15h00	15h30	400 euros	200 euros	100 euros	non limité
J Toutes séries dames	15h30	16h	50%inscriptions	25%inscriptions	12,5%inscriptions	non limité

Total dotations :3000 euros